



REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE SAINT-VRAIN

PROCES-VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 4 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre septembre à dix-huit heure trente, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Corinne CORDIER, Présidente.

ETAIENT PRESENTS :

Madame CORDIER Présidente, Madame FOURNILLON, Vice-Présidente, Mesdames Michèle CHARREYRE, Annette GRILLON, Elisabeth MARCHAND, Madame YONLI et Messieurs Luc SARRELABOUT, Jean-Luc LECLERCQ, Jean-Jacques BOSSARD.

ABSENTS EXCUSES :

Madame Delphine REMY
Monsieur Jean-Pierre OULHEN
Monsieur FOUCHER
Monsieur José FERNANDES (Pouvoir Mme CORDIER)

Madame Elisabeth MARCHAND est désignée secrétaire de séance.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	:	13
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	:	9
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	:	10
DATE DE LA CONVOCATION	:	29 août 2024

Ordre du jour

2024.579.09 - Approbation du procès-verbal du 5 avril 2024
2024.579.10 - Convention Saveurs et vie
2024.579.11.- Sortie seniors du 19 septembre
2024.579.12 - Semaine bleue Sortie du 4 octobre
2024.579.13 - Repas des seniors du 13 décembre
2024.579.14 - Colis de Noël
2024.579.15 - Aide exceptionnelle Electricité
2024.579.16 - Aide exceptionnelle Gaz

Après avoir fait l'appel, le quorum étant atteint, Madame la Présidente déclare la séance ouverte.

2024.579.09 Approbation du procès-verbal de la séance du 5 avril 2024

Madame la Présidente donne lecture du procès-verbal et s'enquiert d'éventuelles questions ou remarques.

**Sur proposition de Madame la Présidente,
Le Conseil d'administration du CCAS,
Après en avoir délibéré,**

A L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 05 avril 2024.

2024.579.10 Convention Saveurs et Vie

Madame la Présidente indique que ce point a été déjà été abordé lors de la dernière commission mais que les tarifs présentés étaient erronés.

Elle indique qu'une augmentation est à prévoir pour 2025 et que, pour cette raison, elle propose de maintenir l'augmentation de la participation du CCAS votée lors de la séance du 5 avril.

Madame la Présidente rappelle que le CCAS a mis en place des actions d'accompagnements des personnes âgées, notamment en vue de leur maintien à domicile.

Dans ce cadre, une convention a été passée avec la société Saveurs et Vie, basée à Orly, pour l'élaboration et la livraison de repas à domicile et il convient de la renouveler.

La formule retenue propose la livraison du déjeuner et/ou du dîner comprenant cinq composantes : entrée, plat protidique, garniture, laitage ou fromage et dessert.

Le tarif par repas s'élève à 11.64 euros HT soit 12.80 euros TTC. Le CCAS prend à sa charge 3.50 euros par repas.

Le nombre de repas livré par an s'élève à un peu plus de 3 000 pour 11 bénéficiaires inscrits début 2024.

**Sur proposition de Madame la Présidente,
Le Conseil d'Administration,
après en avoir délibéré,**

à L'UNANIMITE:

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer une convention pour le portage de repas à domicile avec la société Saveurs et Vie
- **FIXE** la participation du CCAS à 4 euros par repas

- **DIT** que les crédits et recettes correspondantes sont inscrites au budget primitif pour chaque exercice.

2024.579.11 Sortie Séniors du 19 septembre 2024

Madame la Présidente explique que la sortie du mois de juin organisée chaque année au printemps, rencontrant une forte demande auprès des séniors, il est apparu opportun de prévoir un second voyage afin de satisfaire la demande.

Ainsi, il est proposé d'organiser une croisière sur la Loire, avec l'organisme Les Passeurs de Loire, le jeudi 19 septembre.

Le coût de la sortie s'élève à 62 euros par personne auquel s'ajoute les frais de transport d'un montant global de 900 euros.

Comme ce fut le cas pour le voyage organisé dans le cadre de la Semaine Bleue, il est proposé de fixer la participation des séniors à 28 euros par personne.

Madame GRILLON indique qu'elle a participé à la sortie du mois de juin et que c'était un franc succès.

Madame FOURNILLON ajoute que la liste d'attente pour participer aux sorties a doublé par rapport aux années précédentes.

Monsieur BOSSARD demande s'il est possible de proposer la sortie aux résidents dans la mesure où les cars ne seraient pas remplis.

Madame FOURNILLON lui répond qu'elle reviendra vers lui si tel est le cas.

**Sur proposition de Madame la Présidente,
Le Conseil d'Administration,
après en avoir délibéré,
à l'UNANIMITE :**

- **ACCEPTE** l'offre d'organisation d'un voyage à destination des séniors présentée par la société Les Passeurs de Loire
- **FIXE** la participation à 28 euros par personnes
- **DIT** que les sommes correspondantes sont inscrites au budget primitif en dépenses comme en recettes.

2024.579.12 Semaine Bleue Sortie du 4 octobre 2024

Madame la Présidente indique que, comme chaque année à l'occasion de la Semaine Bleue, une sortie pour les séniors est organisée.

Ainsi, il est proposé une sortie au B'go Cabaret, avec l'organisme Le Diamant Bleu le vendredi 4 octobre.

Le coût de la sortie s'élève à 61 euros par personne auquel s'ajoute les frais de transport d'un montant global de 743 euros.

Il est proposé de fixer la participation des seniors à 28 euros par personne.

Madame FOURNILLON donne le détail des activités organisées :

- Mardi : atelier argile
- Mercredi : Atelier mémoire
- Jeudi : Atelier chant
- Vendredi : Déjeuner au cabaret de Barville en Beauce.

Monsieur LECLERC demande si la sortie est limitée à un car et il lui est répondu que oui, une deuxième sortie pouvant être programmée au cas où la liste d'attente serait importante.

**Sur proposition de Madame la Présidente,
Le Conseil d'Administration,
après en avoir délibéré,
à l'UNANIMITE :**

- **ACCEPTE** l'offre d'organisation d'une sortie au B'go Cabaret
- **FIXE** la participation à 28 euros par personnes
- **DIT** que les sommes correspondantes sont inscrites au budget primitif en dépenses comme en recettes.

2024.579.13 Repas des Séniors du 13 décembre

Madame la Présidente expose que, pour célébrer les fêtes de fin d'année, le CCAS offre, sur inscription, un repas pour les anciens qui se déroulera le vendredi 13 décembre dans le gymnase Jean-Pierre Beltoise.

Le coût du repas s'élève à 48€ par personne s'ajoute les frais de l'animation artistique d'un montant global de 900€.

Madame FOURNILLION ajoute que le traiteur ayant été très apprécié l'année précédente, c'est son offre qui a été retenue pour cette année.

**Sur proposition de Madame la Présidente,
Le Conseil d'Administration,
après en avoir délibéré,
à l'UNANIMITE :**

- **ACCEPTE** l'offre du prestataire GUYOT Traiteur et Madame LATAPIE
- **FIXE** la participation à 37 euros par personnes non Saint-vrainoise

- **DIT** que les sommes correspondantes sont inscrites au budget primitif en dépenses comme en recettes.

2024.579.14 Colis de Noël

Madame la Présidente rappelle que, pour ceux qui ne souhaitent pas ou ne peuvent se déplacer pour le repas du 13 décembre, le CCAS offre un panier gourmand du prestataire, EYMET Village, qui sera distribué, sur réservation, le jeudi 5 décembre en Mairie.

Elle ajoute que la Communauté de Communes a proposé un colis de produits locaux mais que celui-ci ne constituait pas un repas complet, format qui est très apprécié.

Madame GRILLON demande s'il est possible de faire don de son colis à des personnes dans le besoin. Il lui est répondu que cette question doit être étudiée afin d'ouvrir cette possibilité en laissant le choix au bénéficiaire ou en laissant le don à l'appréciation du CCAS.

Le coût d'un coffret pour une personne s'élève à 24.99€, et 30€ pour un couple.

**Sur proposition de Madame la Présidente,
Le Conseil d'Administration,
après en avoir délibéré,
à l'UNANIMITE :**

- **ACCEPTE** l'offre du prestataire EYMET Village
- **DIT** que les sommes correspondantes sont inscrites au budget primitif en dépenses comme en recettes.

2024.579.15 Aide exceptionnelle Electricité

Madame la Présidente explique que la Maison Départementale des Solidarités a transmis un dossier de demande d'aide financière pour une personne célibataire sans enfant en difficulté suite à une facture de régularisation d'électricité d'un montant de 1400.46€.

Cette personne a obtenu récemment un effacement de dette par la banque de France.

Les aides suivantes ont déjà été sollicitées :

	ELECTRICITE
FSE	300
FAMD	150
CCAS	150

Un plan d'apurement de 140€ par mois a été accordé par EDF, en plus de l'échéancier mensuel de 120€

Le reste de la dettes s'élèverait donc à 660.46€ pour l'électricité

Sur proposition de Madame la Présidente,

**Le Conseil d'Administration,
après en avoir délibéré,
à l'UNANIMITE :**

- **OCTROYE** une aide exceptionnelle de 150€ versé à Total Energies.
- **DIT** que les sommes correspondantes sont inscrites au budget primitif en dépenses comme en recettes.

2024.579.16 Aide exceptionnelle Gaz

Madame la Présidente indique que la Maison Départementale des Solidarités a transmis un dossier de demande d'aide financière pour une personne âgée, en difficulté suite à une facture de régularisation de gaz d'un montant de 1233.42€.

Cette personne bénéficie du chèque énergie à hauteur de 194€, déjà déduit de ce qu'elle doit cette année. Les aides suivantes ont déjà été sollicitées :

	GAZ
FSL	300
CCAS	300
CNAV	200
Argirc-Arrco	200
Emmaus	200

Un échéancier mensuel devrait être mis en place.

Le reste de la dette s'élèverait donc à 33.42€ pour le gaz qu'il est proposé de couvrir.

**Sur proposition de Madame la Présidente,
Le Conseil d'Administration,
après en avoir délibéré,
à l'UNANIMITE :**

- **OCTROYE** une aide exceptionnelle de 333.42€ versé à Total Energies Gaz
- **DIT** que les sommes correspondantes sont inscrites au budget primitif en dépenses comme en recettes.

Informations diverses

La séance est clôturée à 19 heures 30

Le secrétaire de séance
Elisabeth MARCHAND

La Présidente du CCAS
Corinne CORDIER

CA CCAS 4 Septembre 2024
Procès-verbal

